

**Secrétariat Général / Convention de mise à disposition de locaux sis 7, Chemin de la Madeleine
entre la commune de Viviers et l'Union Fédérale des Anciens Combattants (UFAC)**

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-009 du 29 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, et notamment son 5ème alinéa,
VU la demande de l'UFAC,
Considérant qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de locaux sis 7, Chemin de la Madeleine entre la commune de Viviers et l'UFAC afin de lui permettre l'organisation de réunions en lien avec les activités de l'association ainsi que le stockage de matériel,

DECIDE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des activités de l'UFAC, la commune met à disposition des locaux appropriés afin de permettre l'organisation de réunions et le stockage de matériel, dans un local sis 7, Chemin de la Madeleine à Viviers au RDC du bâtiment du Service Technique.

ARTICLE 2 : Une convention est signée entre la commune de Viviers et l'UFAC ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition de ces locaux.

ARTICLE 3 : La convention prend effet à compter du 1er avril 2025 pour une durée de trois ans renouvelable tacitement sans excéder 12 années. Chaque partie a la possibilité de dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 2 mois.

ARTICLE 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site de la ville ainsi que sur la borne numérique.

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Préfecture de l'Ardèche
- Service Technique – Mairie de Viviers
- Service Sport-Vie Associative – Mairie de Viviers
- Service Urbanisme - Mairie de Viviers
- Notifiée à l'UFAC

Fait à Viviers, le 24 mars 2025
Martine MATTEI,
Maire de VIVIERS

